

Rapport annuel du maire

9 septembre 2024

Selon l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, le maire doit, lors d'une séance ordinaire du Conseil tenue en juin, faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur général et du rapport du vérificateur externe. Cette année, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a accordé une tolérance administrative à l'ensemble des villes du Québec, reportant ainsi la date limite des rapports financiers 2023 et par le fait même, le rapport du maire applicable.

C'est donc lors d'une assemblée ordinaire tenue le 8 juillet dernier que la firme Raymond Chabot Grant Thornton est venue présenter au public les résultats financiers consolidés au 31 décembre 2023. Selon eux, dans tous leurs aspects significatifs, les états financiers déposés donnent une image fidèle de la situation financière de la Ville ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. La Ville a dégagé un surplus budgétaire cette fois-ci de l'ordre de 358 213 \$. Pour ce qui est des trois organismes faisant partie du périmètre comptable de la Ville, les résultats sont plutôt encourageants : la Société de développement économique de New Richmond a dégagé un surplus de 90 210 \$, la Corporation de développement touristique de New Richmond est en équilibre budgétaire et le Parc régional Petite-Cascapédia a dégagé un surplus d'opérations avant amortissement de 24 186 \$.

En date du 31 décembre 2023, le surplus accumulé municipal atteint maintenant 1 068 313 \$. Ce coussin financier nous permet de faire face aux mauvaises surprises et nous place dans une position enviable pour gérer les dettes de nos organismes contrôlés, entre autres.

Parlant de cela, nous avons publiquement mentionnés lors de la présentation du budget 2024 que l'année actuelle serait ponctuée d'un travail de fond pour assurer un retrait en douceur de la Ville envers le Parc régional Petite-Cascapédia.

Ces démarches, qui ont cours depuis janvier dernier en collaboration avec le ministère des Affaires municipales, le mouvement Desjardins et le conseil d'administration de l'organisme devraient aboutir à une entente sous peu. À terme, la Ville devrait respecter ses engagements financiers initiaux et le Parc régional devrait en sortir libre de dettes, ce qui serait une excellente nouvelle pour la pérennité de l'organisation.

En ce qui concerne les résultats financiers de l'année actuelle, il est trop tôt pour se prononcer. Nous avons, comme à l'habitude, connu des bonnes et de moins bonnes surprises depuis janvier dernier. Pour l'instant, nous sommes en équilibre budgétaire et nous contrôlons nos dépenses. Le comité budget débutera son travail de façon plus intense en octobre prochain. J'aurai la chance de vous entretenir à ce sujet à plusieurs reprises d'ici le 31 décembre prochain!

Éric Dubé

Maire